DEPARTEMENT DU GARD
COMMUNE DE SAINT ANDRE DE ROQUEPERTUIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 2017_DL087

Nombre de conseillers **Séance publique du 13 décembre 2017**
En exercice : 15
Présents : 13 Votants : 13
Date de convocation : 08/12/2017
Le treize décembre deux mil dix-sept à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Saint André de Roquepertuis, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Michel COULLOMB, Maire.
Étaient présents : Michel COULLOMB, Thierry PRADIER, Martine MOULETTES, Régis SABRAN, Marc UMACH, Françoise TAFFOREAU, Yvon EDELINE, Béatrice BOURGEAUT, Jean-Pierre KADDOUR, Anne SERON, Sophie POGNON, Magali AGUILAR
Etaient absents excusés : Alfred LAIR, Serge FAGNERAY
Le quorum est atteint, la séance est ouverte. Adoption du PV du 15/11/2017
Mme Martine MOULETTES est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

Objet : Changement de nom de rue
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'avis de la commission urbanisme
Considérant la volonté de la municipalité de modifier la dénomination d'une rue
Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la proposition ci-dessous :

- Chemin de la Jusclade, modification suivante : chemin Jean de la Lune.

Le conseil municipal, entendu les explications de son Maire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité ;

- **APPROUVE** la modification ci-dessus.
- **AUTORISE** Mr le Maire à procéder à l'acquisition de la plaque de rue,
- **DONNE** pouvoir à Mr le Maire pour procéder à toute démarche administrative pour ce dossier.

Fait et délibéré à St André de Roquepertuis le 13/12/2017

Le Maire

Michel COULLOMB

P/EXPEDITION CONFORME LE 18/12/2017

Le Maire

Michel COULLOMB

MAIRIE DE ST ANDRE DE ROQUEPERTUIS (GARD)

REÇU EN PREFECTURE
le 18/12/2017
Application agréée E-legalite.com
99_DE-030-213002306-20171213-2017_DL087-